

« Versus? »

La charte

V1.0 le 19/04/2017

V1.1 le 12/05/2017

DESCRIPTION

« Versus? » est une émission de débat d'un format particulier dans lequel un invité vient mettre ses affirmations à l'épreuve des questions de l'animateur.

À l'image d'un échange d'e-mails qui seraient ensuite assemblés en livre, « Versus? » est un assemblage de vidéos que se seront échangés les deux intervenants, ayant à chaque fois eu le temps de soigneusement préparer leur réponse.

LA DISCUSSION.

Les intervenants conviennent qu'il s'agit d'une discussion et non d'un sermon.

Cela implique qu'ils s'engagent publiquement sur ces points :

- La possibilité de devoir changer d'avis, sur de petits comme de grands sujets.
- Cesser d'utiliser un argument rhétorique fallacieux qui a été identifié et considérer les conséquences que cela implique sur le reste du raisonnement, même en dehors de l'émission.
- Respecter les règles de base de la logique (comme le fait de retenir l'hypothèse qui possède les preuves les plus convaincantes, le fait que la charge de la preuve revient à celui qui avance l'affirmation, etc...).

La liste peut être longue : sophismes, illusions logiques, distinction entre croyance et connaissance, etc...

- Fournir une source pour les affirmations factuelles si l'autre intervenant le demande. Si l'argument n'est pas sourcé suite à cette demande, il pourra être intégralement rejeté.
- S'exprimer avec politesse, calme, honnêteté et courtoisie, même s'il y a des choses fâcheuses à dire.

Les thèmes de « Versus? » sont la pensée critique, la méthode scientifique, la zététique et l'objectivité. Ces méthodes et outils valent pour les deux intervenants, mais peuvent être discutés dans les vidéos s'il y a mécontentement sur le fait de les avoir respectés ou non.

Par exemple, si l'invité prétend que l'animateur commet une attaque ad hominem et que l'animateur n'est pas d'accord, il conviendra de mettre le débat en pause et discuter de la

définition de ce qu'est l'attaque ad hominem afin de résoudre la controverse. Le débat ne peut reprendre qu'une fois la mésentente terminée.

FONCTIONNEMENT

L'animateur présente rapidement son invité et le sujet du présent débat, l'invité répond en ajoutant un commentaire s'il le souhaite ou confirme que la présentation est juste.

Bien entendu, le retour de l'invité sur la description faite par l'animateur se limite à ce seul sujet.

Ensuite, le débat se passe en deux temps, répétés autant de fois que nécessaire.

- 1- L'animateur pose une question, ajoutant ainsi un premier sujet à la liste d'attente de sujets.
- 2- L'invité répond.
- 3- L'animateur répond, etc...

CONTENU D'UNE VIDÉO RÉPONSE

Les deux intervenants dialoguent en s'échangeant des « vidéos réponses » qu'ils assument avoir eu tout le temps nécessaire de préparer.

Une vidéo réponse peut contenir ces différents points :

- Le stricte nécessaire pour répondre à une seule question au sujet d'un seul argument
- Une correction sur une erreur contenue dans une précédente vidéo réponse*
- Une question à la partie adverse*
- Une réponse à un commentaire qui se trouve sous une des vidéos*

*Seul l'animateur décide si un sujet est clos ou pas. Tant que le sujet courant n'est pas clôt, l'animateur a le droit d'ignorer tout nouvel argument ou nouveau sujet qui dévierait du sujet en cours, sauf si une digression est indispensable pour parler de ce dernier. L'invité a cependant le droit de poursuivre un sujet en cours s'il considère que ce dernier n'est pas clôt même si l'animateur en a décidé autrement, la seule restriction de l'invité étant de clore un sujet en cours en amenant un sujet supplémentaire, ce qui favoriserait un phénomène de mille-feuille argumentatif.

RÈGLES ADDITIONNELLES

Toutes les affirmations données par les intervenants devront préalablement être évaluées par eux-mêmes en pourcentage, ce pourcentage sera visuellement affiché à l'écran pendant l'énonciation de l'affirmation. 100% = j'en suis certain, aucun doute, 0% = Je n'ai que des doutes, aucune certitude
100% signifie « toutes les preuves m'indiquent que c'est vrai » et 0% signifie « il n'y a rien qui me donne une raison de croire que ça puisse être vrai »

Par exemple, au lieu de simplement dire « Les extraterrestres ont construit les pyramides », l'intervenant devra signaler avant de prononcer son propos à combien de pourcent il est certain de cette affirmation. Pour ce faire, les intervenants sont invités à utiliser des solutions visuelles amusantes : tableau, petit panneau, post-it, etc... S'ils ne désirent pas se compliquer la vie, ils peuvent simplement dire « à 70%, je pense que les extraterrestres ont construit les pyramides ». Le pourcentage sera alors ajouté par les soins de l'animateur en post-production par-dessus l'image pendant toute la durée de l'affirmation.

- Il est déconseillé aux deux parties de commenter sous les vidéos tant que la parution d'épisodes de ce débat n'est pas terminée. Ils sont toutefois encouragés à relever les questions et commentaires intéressants du public à l'intérieur des vidéos.
- Toute imposante digression ou anecdote dans une vidéo réponse qui ne servirait pas de démonstration au sujet courant doit faire l'objet d'un accord préalable par e-mail (et par e-mail uniquement) entre les deux parties, sans quoi elle pourra être coupée au montage.
- Les deux parties peuvent faire intervenir quelqu'un d'autre s'ils le souhaitent, à condition que cette personne respecte la charte.
- Les deux parties doivent respecter la loi concernant la diffusion d'extraits vidéo ne leur appartenant pas ainsi que concernant les propos qu'ils tiendront.

Le racisme, le négationnisme, l'appel à la haine, la diffamation, etc... sont punis par la loi. Il en va de même pour le piratage, le plagiat, etc... Le droit de citation et la parodie sont réglementés, les deux intervenants s'engagent à respecter cette réglementation.

- L'invité n'est pas là pour exposer ce qui a déjà été exposé en vidéo. Dans la mesure du possible, si les thèses de l'invité existent déjà quelque part sur le net, ce dernier est tenu d'en donner la référence précise (adresse, endroit sur la page ou minutage vidéo précis) et éviter dans les limites du bon sens de remplir le temps de parole avec un copié-collé de ce qu'il a déjà énoncé ailleurs.
- Lorsqu'un intervenant a envoyé sa vidéo de réponse, il n'a pas le droit d'en envoyer une autre tant qu'une réponse n'a pas été fournie. S'il souhaite corriger son propos, il le fera par mail et l'opposant inclura l'erratum dans sa vidéo de réponse.
- L'invité a le droit de mettre fin au débat à chaque instant et de stopper les publications. Cependant, une vidéo qui aura déjà été publiée (et donc validée par les deux intervenants) sous forme d'un épisode du débat ne pourra pas être retirée. L'animateur s'engage à ne pas communiquer contre la volonté de l'invité les raisons de son arrêt.

MONTAGE

- Le débat pouvant être long, lorsque la quantité de vidéo avoisinera les 10 à 20 minutes, l'animateur préparera un montage sous la forme d'un épisode.
- L'invité devra valider le montage réalisé par l'animateur avant publication. Il pourra émettre des objections, mais les deux parties conviennent d'assumer toute erreur qu'ils auront commise et de ne les corriger que via une vidéo réponse ultérieure.
- L'invité est libre de rendre public tout le contenu qu'il aura en sa possession, échanges de mail inclus, une fois que les sujets concernés auront été en premier publiés et clos sur la chaîne de l'animateur. L'animateur accepte de ne pas pouvoir bénéficier de ce droit si tel est le souhait de l'invité.

L'objectif de ces procédures est simple : faire de ce débat un espace d'échange, de réflexions communes, et non un terrain de combat stérile dans lequel chaque partie s'affronte en campant sur ses positions.

Il ne s'agit pas d'une guerre d'arguments mais d'un questionnement de méthodes.

Les règles visent principalement à éviter les aspects regrettables des débats en style libre en privilégiant l'analyse des méthodes qui ont permis d'affirmer quelque chose plutôt que la surenchère argumentative des affirmations en elle-même.

Ces règles devront s'affiner au fur et à mesure des expériences, si les objectifs de « Versus? » étaient mis en péril par manque de règle ou à cause d'une règle trop contraignante, la charte pourra être modifiée, à condition que les règles concernées et les motivations amenant à ce changement soient déclarées en public dans la vidéo concernée.

L'animateur :
LU ET APPROUVÉ
- Samuel Buisseret

L'invité :
LU ET APPROUVÉ
-